

Rapport de l'organe de révision

sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des membres de Swiss Triathlon, Ittigen

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultats, tableau de variation du capital et annexe) de Swiss Triathlon pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont pas soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts incombe à la Direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'association contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers AG

Joël Egger
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Rolf Johner
Expert-réviseur agréé

Berne, le 20 février 2025

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultats, tableau de variation du capital et annexe)

Bilan 31.12.

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Liquidités	282'095	363'872
Créances résultant de livraisons et de prestations	52'298	43'322
Autres créances à court terme	7'897	-
Comptes de régularisation actifs	143'725	61'169
Actif circulant	486'014	468'363
Placements financiers	7'305	-
Immobilisations corporelles	5	5
Immobilisations incorporelles	1	1
Actif immobilisé	7'311	6
ACTIFS	493'325	468'369
	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Engagements issus de livraisons et de prestations	110'550	64'896
Autres engagements à court terme	40'200	90'262
Comptes de régularisation passifs	209'194	63'548
Engagements à court terme	359'944	218'706
Capital affecté	78'565	78'565
Capital libre	54'816	171'098
Capital d'organisation	133'381	249'663
PASSIFS	493'325	468'369

Compte de résultats 01.01.-31.12.

	2024 CHF	2023 CHF
Donations reçues		1'126
- dont affectées	-	-
- dont librees		1'126
Contribution du secteur public	1'256'234	1'255'704
- dont contribution de l'office fédéral du sport (contribution de l'association)	542'860	476'380
- dont contribution de la société du Sport-Toto (contribution de l'association)	550'000	562'500
- dont contribution COVID-19 paquet de stabilisation sport	91'000	148'684
- dont autres contributions de l'office fédéral du sport	72'374	66'520
- dont autres contributions de Swiss Olympic	-	1'620
Recettes issues de livraisons et de prestations	1'269'632	1'299'768
PRODUIT D'EXPLOITATION	2'525'866	2'556'597
Subventions et avantages versés	1'929'859	1'874'918
- dont sport élite	938'359	943'795
- dont relève	574'554	468'479
- dont sport de masse	167'542	176'738
- dont autres activités fédération	249'404	285'906
Charges de personnel	490'641	432'159
Charges de biens et services	211'436	353'841
Amortissements	-	2'275
CHARGES D'EXPLOITATION	2'631'937	2'663'193
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-106'071	-106'596
Résultat financier	-10'211	-5'499
RÉSULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DE FONDS	-116'282	-112'095
Modification du capital de fonds	-	-
RÉSULTAT ANNUEL (AVANT ALLOCATIONS AU CAPITAL D'ORGANISATION)	-116'282	-112'095
Répartition / Utilisation		
- Répartition du capital affecté	-	-
- Répartition du capital libre	116'282	112'095
RÉSULTAT ANNUEL (APRES ALLOCATIONS AU CAPITAL D'ORGANISATION)	0	0

Remarque :

- Les charges administratives (y compris les charges de personnel) ainsi que le fundraising et les charges publicitaires générales (y compris les charges de personnel) doivent être présentées séparément en annexe (FER 21, chiffre 22), sauf si elles sont indiquées dans le compte d'exploitation.
- Les indications relatives aux affectations/utilisations sont facultatives.

Observation :

La ventilation minimale du compte d'exploitation selon la méthode des coûts totaux est prescrite, mais davantage d'informations peuvent être divulguées. Des désignations spécifiques aux associations, ainsi que d'autres subdivisions, sont autorisées si elles augmentent la pertinence des informations fournies.

Tableau de variation du capital

2024 CHF	État au 1 ^{er} janvier	Répartition	Transferts internes	Utilisation	Attribution au résultat financier	Total de la variation	État au 31 décembre
Capital du fonds							
Total des capitaux du fonds	-	-	-	-	-	-	-
Capital d'organisation							
Capital affecté - Fonds Jeunesse *	41'278	38'180	-	-38'180	-	-	41'278
Capital affecté - Fonds Olympia	37'287	-	-	-	-	-	37'287
Total des capitaux affecté	78'565	38'180	-	-38'180	-	-	78'565
Capital libre	171'098	-	-	-116'282	-	-116'282	54'816
Total du capital d'organisation	249'663	38'180	-	-154'462	-	-116'282	133'381

2023 CHF	État au 1 ^{er} janvier	Répartition	Transferts internes	Utilisation	Attribution au résultat financier	Total de la variation	État au 31 décembre
Capital du fonds							
Total des capitaux du fonds	-	-	-	-	-	-	-
Capital d'organisation							
Capital affecté - Fonds Jeunesse *	41'278	34'100	-	-34'100	-	-	41'278
Capital affecté - Fonds Olympia	37'287	-	-	-	-	-	37'287
Total des capitaux affecté	78'565	34'100	-	-34'100	-	-	78'565
Capital libre	283'193	-	-	-112'095	-	-112'095	171'098
Total du capital d'organisation	361'758	34'100	-	-146'195	-	-112'095	249'663

* Remarque sur l'alimentation du fonds jeunesse :

Conformément au règlement tarifaire en vigueur, un montant de CHF 10.- par membre actif ayant atteint l'âge de 20 ans doit être versé au fonds jeunesse à partir de la cotisation des membres.

Dans les comptes annuels 2024, Swiss Triathlon a déclaré 3'818 membres (année précédente : 3'410), ce qui entraîne une affectation au fonds de CHF 38'180 (année précédente : CHF 34'100). Conformément à la définition de son objectif, ces fonds ont été utilisés pour couvrir les coûts liés aux jeunes dans le compte d'exploitation de Swiss Triathlon.

Évolution des immobilisations corporelles

2024 CHF	Aménagements techniques et machines	Mobilier & facilité	Véhicules	Matériel sportif & accessoires	Immobilisations incorporelles	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2024	1	1	1	1	1	5
État au 1.1.2024	53'155	14'001	6'501	17'877	38'347	129'881
Entrées						-
Variations de valeurs actuelles						-
Sorties						-
Reclassifications						-
État au 31.12.2024	53'155	14'001	6'501	17'877	38'347	129'881
Corrections de valeurs cumulées						
État au 1.1.2024	53'154	14'000	6'500	17'876	38'346	129'876
Amortissements planifiés						-
Dépréciations d'actifs						-
Sorties						-
Reclassifications						-
État au 31.12.2024	53'154	14'000	6'500	17'876	38'346	129'876
Valeurs comptables nettes au 31.12.2024	1	1	1	1	1	5

2023 CHF	Aménagements techniques et machines	Mobilier & facilité	Véhicules	Matériel sportif & accessoires	Immobilisations incorporelles	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2023	1	1	1	2'276	1	2'280
État au 1.1.2023	53'155	14'001	6'501	17'877	38'347	129'881
Entrées						-
Variations de valeurs actuelles						-
Sorties						-
Reclassifications						-
État au 31.12.2023	53'155	14'001	6'501	17'877	38'347	129'881
Corrections de valeurs cumulées						
État au 1.1.2023	53'154	14'000	6'500	15'601	38'346	127'601
Amortissements planifiés				2'275		2'275
Dépréciations d'actifs						-
Sorties						-
Reclassifications						-
État au 31.12.2023	53'154	14'000	6'500	17'876	38'346	129'876
Valeurs comptables nettes au 31.12.2023	1	1	1	1	1	5

Annexe

1. Principes comptables appliqués (bases/principes d'évaluation)

Comptabilité et principes de présentation des comptes - généralités

Les comptes annuels se fondent en premier lieu sur les dispositions du nouveau droit comptable et les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP FER 21, modifiées en 2014 et entrées en vigueur au 1er janvier 2016. A des fins de comparaison, les indications concernant l'année précédente ont fait l'objet d'une adaptation aux dispositions du nouveau droit comptable et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP FER. D'un point de vue juridique, les comptes de l'exercice précédent validé par l'assemblée des délégués sont déterminants. Le rapport de performance fait partie intégrante du rapport annuel.

La présentation et la structure des comptes annuels ont fait l'objet d'ajustements au cours de l'exercice. A des fins de comparaison, les indications concernant l'année précédente ont été modifiées. D'un point de vue juridique, les comptes de l'exercice précédent validé par l'assemblée des délégués sont déterminants. Les coûts d'acquisition ou de production ou les valeurs actuelles servent de base pour l'évaluation. La présentation des comptes d'exploitation suit la méthode des charges par nature. Les comptes annuels se basent donc sur les valeurs comptables de l'entreprise et donnent une image réelle de sa situation patrimoniale et financière ainsi que de ses résultats («true and fair view»). Les comptes annuels sont établis en partant de la supposition que l'association poursuivra ses activités.

Le rapport est établi en francs suisses (CHF). Les principes comptables essentiels sont expliqués ci-après.

Liquidités

Les liquidités comprennent le contenu de la caisse, les chèques immédiatement encaissables, les avoirs sur comptes bancaires et postaux ainsi que les placements à terme dont l'échéance ne dépasse pas 3 mois.

Créances

Les créances sont évaluées par rapport à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur éventuellement nécessaires pour les créances douteuses.

Comptes de régularisation des actifs

Les comptes de régularisation des actifs sont indiqués en valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles portées au bilan correspondent aux coûts d'acquisition minorés des amortissements et des éventuelles corrections de valeur. La limite inférieure d'inscription à l'actif est fixée à CHF 3 000. Les amortissements sont linéaires en raison des durées d'utilisation estimées qui suivent:

- équipement informatique: 2-5 ans
- mobilier et équipements: 8-10 ans
- véhicules: 3-6 ans
- accessoires et appareils sportifs: 2-8 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif lorsqu'elles sont clairement identifiables et qu'il est possible de déterminer les coûts avec certitude ainsi que lorsqu'elles apportent à l'association un avantage mesurable sur plusieurs années. La limite inférieure d'inscription à l'actif est fixée à CHF 3 000. L'évaluation des immobilisations incorporelles se fait en déduisant des frais d'acquisition les amortissements et pertes de valeur nécessaires d'un point de vue de gestion. La durée d'utilisation d'un logiciel informatique est de 5 ans.

Pertes de valeur (dépréciations)

Le maintien des valeurs patrimoniales à long terme fait l'objet d'une évaluation à chaque date de clôture. Si des indices montrent une dépréciation, on procède à un calcul de la valeur recouvrable (test de dépréciation). Si la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable, on procède à un ajustement avec incidence sur le compte de pertes et profits par le biais d'amortissements ou de dépréciations exceptionnels.

Fonds affectés

Les fonds affectés résultent soit d'une disposition explicite du donateur, soit des circonstances de la donation qui impliquent une affectation par le donateur.

Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent les moyens dont dispose Swiss Triathlon dans le cadre de l'objectif statutaire.

Obligations de prévoyance pour le personnel

Les employés et anciens employés bénéficient de diverses prestations de prévoyance ou pensions de retraite qui sont versées en conformité avec les prescriptions légales. L'association est affiliée à la fondation collective d'une société d'assurance et n'assume pas elle-même le risque. Ce dispositif de prévoyance est financé par les cotisations des employés et des employeurs. Les conséquences économiques du dispositif de prévoyance existant sur l'association font l'objet d'une évaluation annuelle. Un intérêt économique est comptabilisé à l'actif s'il est prévu et licite d'utiliser les excédents de couverture du dispositif de prévoyance pour les futures charges de prévoyance de l'association. Une obligation issue des dispositifs de prévoyance est inscrite au passif si les conditions de constitution d'une provision sont remplies. Les réserves de cotisations employeurs disponibles sont intégrées dans les actifs en tant que valeur patrimoniale. Les modifications de l'intérêt ou de l'obligation économique sont inscrites dans les charges de personnel, de même que les cotisations de la période échue et ont une incidence sur le compte de pertes et profits.

Comptes de l'entreprise

La structure du compte d'exploitation est celle de la méthode des charges par nature. Les charges et bénéfices sont strictement séparés d'après le principe des montants bruts. Les produits nets émanant de livraisons et de prestations (recettes issues de prestations) sont intégrés à la période à laquelle les prestations de service ont été réalisées. Les recettes issues de prestations s'entendent déduction faite des avoirs, minorations et impôts sur le chiffre d'affaires.

Tableau des flux de trésorerie

En raison de sa qualification en tant que petite organisation par le Swiss GAAP FER 21, l'association n'a pas besoin d'établir un tableau des flux de trésorerie.

2. Explication des postes du bilan

Liquidités

Les liquidités déclarées incluent les comptes bancaires affectés à des fins spécifiques pour le Fonds Jeunesse, à hauteur de CHF 41'278 (année précédente : CHF 41'278), et pour le Fonds Olympique, à hauteur de CHF 37'287 (année précédente : CHF 37'287).

Comptes de régularisation des actifs

Les comptes de régularisation et les produits constatés d'avance se rapportent principalement à des avances pour l'exercice 2025 ou à des produits qui n'ont pas encore été perçus mais qui devraient l'être et qui se rapportent à l'exercice 2024.

Immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice 2024, comme lors de l'année précédente, aucun investissement n'a été réalisé.

Dettes bancaires à court terme

En 2023, la dernière tranche d'amortissement du prêt de Swiss Olympic a pu être remboursée. Il n'existe donc plus de dettes financières.

Comptes de régularisation des passifs

Les produits reportés se composent principalement des honoraires et des cotisations des années subséquentes qui ont déjà été perçus ainsi que des dépenses qui doivent encore être prises en compte et qui se rapportent à l'année en cours.

Prêt

L'association n'a plus de capital extérieur.

3. Explications des postes du compte d'exploitation

Les revenus d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation comprend les revenus tirés des biens et services, les subventions reçues, les contributions du secteur public et les contributions du secteur privé. Les dons reçus dans le cadre de ce poste comprennent les contributions de mécénat et de dons. Les revenus de L+L comprennent les revenus de licence, les frais d'organisateur, les franchises facturées et les revenus provenant de la vente de produits dérivés.

Au cours de l'exercice, les recettes publicitaires se sont élevées à environ CHF 392'957 (exercice précédent CHF 551'371).

Plus de renseignements sur le point "Contributions du secteur public" :

	2024	2023
- contribution de l'association	CHF 1'092'860	1'040'500
- contribution COVID-19 paquet de stabilisation sport	CHF 91'000	148'686
- dont autres contributions de l'office fédéral du sport (J+S, contribution de formation)	CHF 72'374	66'520
- dont autres contributions de Swiss Olympic (contribution des projets)	CHF 0	0
Total	CHF 1'256'234	1'255'704

Charges d'exploitation

Dans la rubrique « Cotisations et prestations versées », les charges d'exploitation comprennent les « dépenses divisionnaires » pour les sports de compétition, les athlètes juniors, les sports populaires et la gestion d'associations.

Si l'on tient compte des prélèvements inclus dans « Cotisations et prestations versées », les charges de personnel se sont élevées à CHF 1'013'077 (exercice précédent CHF 972'349).

Charges administratives (charges de personnel comprises) et méthode appliquée:

La structure de coûts présentée ci-dessous est basée sur la méthodologie de calcul de la charge administrative de l'association. Toutes les dépenses qui contribuent directement à la réalisation des objectifs statutaires de l'association sont répertoriées comme dépenses de projet et de service. Les dépenses qui ne contribuent qu'indirectement aux projets et aux services et qui ne sont donc pas directement supportées par les groupes cibles sont déclarées comme des dépenses administratives. Cependant, ceux-ci assurent les fonctions de base (administration centrale y compris la gestion) de l'association (il n'y a pas de frais de collecte de fonds et de frais généraux de publicité).

	2024		2023	
	CHF	%	CHF	%
Charges de projets et de prestations				
Cotisations et donations effectivement reçues	1'929'859		1'874'918	
Total	1'929'859	73%	1'874'918	70%
Charges administratives				
Charges de personnel	490'641		432'159	
Frais de fonctionnement	211'325		353'534	
Impôts sur le bénéfice	-		2'275	
Amortissements	112		306	
Total	702'078	27%	788'275	30%
Total des charges de l'entreprise	2'631'937	100%	2'663'193	100%

Les frais de fonctionnement de l'année 2023 comprennent des paiements ultérieurs effectués à l'Administration fédérale des contributions, division TVA, pour un montant de CHF 208'508. Suite à l'évaluation effectuée dans le cadre de la révision de la TVA pour les années 2017 - 2021, des rémunérations pour les prestations d'entraînement dans le domaine de la promotion de la relève ont été qualifiées non-exclues. La direction de Swiss Triathlon a décidé de contester cette demande avec le soutien de l'association faitière Swiss Olympic.

4. Nom / Forme juridique / Siège

Swiss Triathlon
Haus des Sports
Talgutzentrum 27
3063 Ittigen

5. Explication du nombre annuel moyen d'emplois à temps plein

Au 31 décembre 2024, Swiss Triathlon employait 10 collaborateurs (année précédente : 8), occupant au total 8,8 postes à plein temps (année précédente : 7,6).

6. Solde des obligations résultant des opérations de leasing similaires à un contrat d'achat et autres obligations de leasing

	2024	2023
Solde des obligations de leasing similaires à un contrat d'achat	-	-

7. Obligations envers les organismes de prévoyance (LPP)

	2024	2023
Obligations envers les organismes de prévoyance	-	-

8. Montant total de toutes les rémunérations aux membres de l'organe suprême de l'association

La rémunération versée aux membres de l'organe suprême de l'association est avant tout une indemnité de frais. Au cours de 2022, une convention de frais a été conclue avec l'administration fiscale du canton de Berne, afin qu'un montant forfaitaire puisse être versé aux membres du conseil d'administration afin de simplifier le processus.

9. Montant total de toutes les rémunérations aux personnes mandatées par la direction

	2024	2023
Salaire brut selon bulletin de salaire, plus les cotisations patronales et avantages en nature	368'855	293'377

10. Explications sur les événements essentiels survenus après la date de clôture

Après la date de clôture du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes annuels par le Directoire le 20 février 2025, aucun événement significatif ne s'est produit qui pourrait porter atteinte à la valeur informative des comptes annuels 2024 ou qui devrait être divulgué ici.